



Adresse : 1745 RUE GUY DUROCHER X

Consultez les [règlements d'urbanisme](#) pour d'autres usages et normes

Numéro de la zone: H0698

Grille usage: [Afficher la grille d'usage](#)

Capsule vidéo: [Explications de la grille des usages et des normes](#)

[Voir la zone](#)



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Règlement de zonage et de lotissement N° 1200

Zone H0698

Usage principal					Lotissement			Bâtiment principal						Implantation					
Usage autorisé	Nombre min. de logements	Nombre max. de logements	Nombre max. de chambres en maison de chambres	Nombre max. de bâtiments en rangée	Largeur min. lot (m)	Profondeur min. lot (m)	Superficie min. lot (m ²)	% d'occ. au sol min.	% d'occ. au sol max.	Hauteur min. étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Total marges latérales min. (m)	Marge arrière min. (m)	% espace libre min.
H-3				6	Note 207		Note 6		40	2		2,5		7		0	3,5	6	35
H-8		6			21		Note 2		35	2		2,5		7		2,4	6,7	6	40
Usage spécifiquement permis					Note lotissement			Note bâtiment						Note implantation					
Usage spécifiquement prohibé					Note 2 : 600 m ² pour 4 logements, auxquels doivent être ajoutés 90 m ² supplémentaires pour chaque logement additionnel														
Note usage					Note 207 : 5,5 m pour les unités du centre et de 9 m pour les unités d'extrémité														
Voir dispositions spécifiques					Note 6 : 150 m ² pour les unités du centre et 270 m ² pour les unités d'extrémité														
Amendements :																			

2022-07-11 14:49:43

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 3 CLASSIFICATION DES USAGES	3-1
SECTION 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3-1
3.1.1 Généralités	3-1
3.1.2 Nomenclature des usages	3-1
SECTION 2 – CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « HABITATION »	3-2
3.2.1 Groupe « Habitation (H) »	3-2
3.2.2 Habitation unifamiliale isolée (H-1)	3-2
3.2.3 Habitation unifamiliale jumelée (H-2)	3-2
3.2.4 Habitation unifamiliale en rangée (H-3)	3-2
3.2.5 Habitation bifamiliale isolée (H-4)	3-2
3.2.6 Habitation bifamiliale jumelée et en rangée (H-5)	3-2
3.2.7 Habitation trifamiliale isolée (H-6)	3-2
3.2.8 Habitation trifamiliale jumelée (H-7)	3-3
3.2.9 Habitation multifamiliale – 4 à 8 logements (H-8)	3-3
3.2.10 Habitation trifamiliale en rangée et habitation multifamiliale – 9 à 18 logements (H-9)	3-3
3.2.11 Habitation multifamiliale – plus de 18 logements (H-10)	3-3
3.2.12 Habitation collective (H-11)	3-3
3.2.13 Maison mobile et maison unimodulaire (H-12)	3-3
SECTION 3 – CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « COMMERCE »	3-3
3.3.1 Groupe « Commerce (C) »	3-3
3.3.2 Commerce de détail et service de proximité (C-1)	3-3
3.3.3 Commerce de détail et service en général (C-2)	3-4
3.3.4 Service professionnel, personnel et spécialisé (C-3)	3-5
3.3.5 Atelier d'artisan (C-4)	3-6
3.3.6 Commerce relié à l'hébergement et aux lieux de réunion (C-5)	3-6
3.3.7 Commerce de divertissement (C-6)	3-7
3.3.8 Commerce relié au débit d'alcool (C-7)	3-7
3.3.9 Commerce relié au débit d'essence (C-8)	3-8
3.3.10 Commerce et service à caractère érotique ou sexuel (C-9)	3-8
3.3.11 Commerce et service reliés aux véhicules à moteur (C-10)	3-9
3.3.12 Commerce et service contraignants (C-11)	3-9
3.3.13 Commerce lourd et activité para-industrielle (C-12)	3-10
3.3.14 Commerce et service spécifiques (C-13)	3-11
SECTION 4 – CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « INDUSTRIE »	3-12
3.4.1 Groupe « Industrie (I) »	3-12
3.4.2 Industrie artisanale (I-1)	3-12
3.4.3 Industrie technologique, de recherche et de développement (I-2)	3-13
3.4.4 Industrie légère (I-3)	3-13
3.4.5 Industrie avec contrainte (I-4)	3-14
3.4.6 Industrie lourde (I-5)	3-15
3.4.7 Industrie extractive (I-6)	3-15
3.4.8 Industrie des matériaux secs, matières résiduelles et recyclables (I-7)	3-16
3.4.9 Industrie du cannabis (marihuana) (I-8)	3-16
3.4.10 Industrie de centres de traitement, de production, d'analyse et d'entreposage de données numériques (I-9)	3-17
SECTION 5 – CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « RÉCRÉATIF »	3-17
3.5.1 Groupe « Récréatif (REC) »	3-17
3.5.2 Récréation extérieure (REC-1)	3-17
3.5.3 Activité sportive et récréative extérieure (REC-2)	3-18
3.5.4 Activité sportive extérieure avec contrainte (REC-3)	3-18
SECTION 6 – CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « PUBLIC COMMUNAUTAIRE »	3-19
3.6.1 Groupe « Public communautaire (P) »	3-19
3.6.2 Service communautaire (P-1)	3-19
3.6.3 Service communautaire supérieur (P-2)	3-19
SECTION 7 – CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « INFRASTRUCTURE D'UTILITÉ PUBLIQUE »	3-20
3.7.1 Groupe « Infrastructure d'utilité publique (U) »	3-20
3.7.2 Infrastructure d'utilité publique sans contrainte (U-1)	3-20
3.7.3 Infrastructure d'utilité publique avec contrainte (U-2)	3-20
3.7.4 Infrastructure et équipement publics (U-3)	3-21
SECTION 8 – CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « CONSERVATION DU MILIEU NATUREL »	3-21

3.8.1	Groupe « Conservation du milieu naturel (N) »	3-21
3.8.2	Conservation du milieu naturel (N-1)	3-21
SECTION 9	– CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « AGRICOLE »	3-21
3.9.1	Groupe « Agricole (A) »	3-21
3.9.2	Agriculture sans élevage (A-1)	3-21
3.9.3	Agriculture avec élevage non contraignant (A-2)	3-22
3.9.4	Agriculture avec élevage contraignant (A-3)	3-22

CHAPITRE 3 CLASSIFICATION DES USAGES

SECTION 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1.1 Généralités

Nul habitation, commerce, industrie, institution, parc, activité agricole ou récréative ne peut être établi, ni aucun bâtiment, construction, ouvrage ou terrain ne peut être érigé, modifié ou employé dans une zone si ce n'est qu'en conformité au présent règlement et nul terrain ne doit être employé à un usage qui n'est pas permis dans la zone où il se trouve.

3.1.2 Nomenclature des usages

La classification des usages proposée dans le présent règlement est structurée en une hiérarchie dont les « groupes » constituent le premier échelon. Ceux-ci se veulent être la vocation principale retenue pour une zone donnée. Les groupes se subdivisent par la suite en « classes d'usages », lesquels identifient de façon plus précise la nature ou le type d'usage associé au groupe.

Sous réserve des caractéristiques spécifiées pour une classe d'usages donnée, lorsqu'un usage n'est pas spécifiquement énuméré il doit être associé à l'usage s'y apparentant le plus.

Pour les fins du présent règlement, les usages sont regroupés en huit groupes et chaque groupe est constitué des classes d'usages suivantes :

<u>Groupe</u>	<u>Classe d'usages</u>	<u>Classe</u>
Habitation	Unifamiliale isolée	H-1
	Unifamiliale jumelée	H-2
	Unifamiliale en rangée	H-3
	Bifamiliale isolée	H-4
	Bifamiliale jumelée et en rangée	H-5
	Trifamiliale isolée	H-6
	Trifamiliale jumelée	H-7
	Multifamiliale – 4 à 8 logements	H-8
	Trifamiliale en rangée et multifamiliale – 9 à 18 logements	H-9
	Multifamiliale – plus de 18 logements	H-10
	Habitation collective	H-11
	Maison mobile et maison unimodulaire	H-12
Commerce	Commerce de détail et service de proximité	C-1
	Commerce de détail et service en général	C-2
	Service professionnel, personnel et spécialisé	C-3
	Atelier d'artisan	C-4
	Commerce relié à l'hébergement et aux lieux de réunion	C-5
	Commerce de divertissement	C-6
	Commerce relié au débit d'alcool	C-7
	Commerce relié au débit d'essence	C-8
	Commerce et service à caractère érotique ou sexuel	C-9
	Commerce et service reliés aux véhicules à moteur	C-10
	Commerce et service contraignants	C-11
	Commerce lourd et activité para-industrielle	C-12
	Commerce et service spécifiques	C-13
Industrie	Industrie artisanale	I-1
	Industrie technologique, de recherche et de développement	I-2
	Industrie légère	I-3
	Industrie avec contrainte	I-4
	Industrie lourde	I-5
	Industrie extractive	I-6

Groupe	Classe d'usages	Classe
	Industrie des matières résiduelles et recyclables	I-7
	Industrie du cannabis (marihuana)	I-8
	Industrie de centres de traitement, de production, d'analyse et d'entreposage de données numériques	I-9
Récréatif	Récréation extérieure	REC-1
	Activité sportive et récréative extérieure	REC-2
	Activité sportive extérieure avec contrainte	REC-3
Public communautaire	Service communautaire	P-1
	Service communautaire supérieur	P-2
Infrastructure d'utilité publique	Infrastructure d'utilité publique sans contrainte	U-1
	Infrastructure d'utilité publique avec contrainte	U-2
	Infrastructure et équipement publics	U-3
Conservation du milieu naturel	Conservation du milieu naturel	N-1
Agricole	Agriculture sans élevage	A-1
	Agriculture avec élevage non contraignant	A-2
	Agriculture avec élevage contraignant	A-3

(Modifié par l'art. 22 de 1200-20 / Modifié par l'art. 1 de 1200-93)

SECTION 2 – CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « HABITATION »

3.2.1 Groupe « Habitation (H) »

Le groupe « Habitation » réunit 12 classes d'usages apparentées par leur nature.

3.2.2 Habitation unifamiliale isolée (H-1)

La classe 1 du groupe « Habitation » comprend les habitations unifamiliales isolées autres que les maisons mobiles, les maisons unimodulaires et les roulotte.

3.2.3 Habitation unifamiliale jumelée (H-2)

La classe 2 du groupe « Habitation » comprend les habitations unifamiliales jumelées.

3.2.4 Habitation unifamiliale en rangée (H-3)

La classe 3 du groupe « Habitation » comprend les habitations unifamiliales en rangée.

3.2.5 Habitation bifamiliale isolée (H-4)

La classe 4 du groupe « Habitation » comprend les habitations bifamiliales isolées.

3.2.6 Habitation bifamiliale jumelée et en rangée (H-5)

La classe 5 du groupe « Habitation » comprend les habitations bifamiliales jumelées et en rangée.

3.2.7 Habitation trifamiliale isolée (H-6)

La classe 6 du groupe « Habitation » comprend les habitations trifamiliales isolées.

3.2.8 Habitation trifamiliale jumelée (H-7)

La classe 7 du groupe « Habitation » comprend les habitations trifamiliales jumelées.

3.2.9 Habitation multifamiliale – 4 à 8 logements (H-8)

La classe 8 du groupe « Habitation » comprend les habitations multifamiliales comptant au minimum 4 logements et au maximum 8 logements.

3.2.10 Habitation trifamiliale en rangée et habitation multifamiliale – 9 à 18 logements (H-9)

La classe 9 du groupe « Habitation » comprend les habitations trifamiliales en rangée et les habitations multifamiliales comptant au minimum 9 logements et au maximum 18 logements.

3.2.11 Habitation multifamiliale – plus de 18 logements (H-10)

La classe 10 du groupe « Habitation » comprend les habitations multifamiliales comptant plus de 18 logements.

3.2.12 Habitation collective (H-11)

La classe 11 du groupe « Habitation » comprend les habitations collectives comptant des chambres individuelles ou des logements ou un mixte de chambres et de logements.

Sont de cette classe, et de manière non limitative, les usages suivants :

- H-111 Maison de chambres;
- H-112 Maison de chambres et pension;
- H-113 Résidence d'étudiants;
- H-114 Résidence privée pour aînés;
- H-115 Maison d'institutions religieuses.

Un centre de réadaptation, une ressource intermédiaire ou une ressource d'hébergement supervisé pour réinsertion ainsi qu'un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ne font pas partie de ce groupe.

3.2.13 Maison mobile et maison unimodulaire (H-12)

La classe 12 du groupe « Habitation » comprend les maisons mobiles et unimodulaires.

SECTION 3 – CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE « COMMERCE »

3.3.1 Groupe « Commerce (C) »

Le groupe « Commerce » réunit 13 classes d'usages apparentées par leur nature, l'occupation du terrain et du bâtiment ainsi que leurs impacts sur le milieu environnant.

3.3.2 Commerce de détail et service de proximité (C-1)

La classe 1 du groupe « Commerce » répond aux besoins immédiats des consommateurs par les commerces et les services de proximité qu'elle comprend. Les usages répondent aux caractéristiques suivantes :

- 1) L'usage se rapporte à la vente d'un bien ou d'un produit ou à la vente d'un service;